

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Equity Europe Climate Care Protection 90%, un compartiment de la SICAV THEAM QUANT-

Classe « Protected C EUR Distribution » -code ISIN LU1540720718

Ce Compartiment est géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, qui fait partie du Groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Le sous-Fonds cherche à augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme en étant exposé à un panier dynamique d'actions cotées sur les marchés européens ou opérant sur ces marchés, dont les composantes sont choisies à l'aide d'une méthode de sélection systématique basée sur l'environnement, Les critères sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que les critères d'émission de carbone et de transition énergétique. En outre, le sous-fonds bénéficie d'un mécanisme de protection du garant selon lequel, à chaque jour d'évaluation, la valeur liquidative par action de chaque catégorie est au moins égale à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la valeur liquidative de référence par action de la catégorie, telle que définie ci-dessous. Pour chaque catégorie, la valeur liquidative de référence par action de la catégorie est égale au maximum entre i) la valeur liquidative par action de la catégorie au dernier jour d'évaluation de l'année civile précédente, Et ii) la valeur liquidative la plus élevée par action de la Catégorie atteinte au cours de l'année civile en cours. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le sous-fonds met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (la Stratégie) qui prend de longues positions sur un panier diversifié composé d'actions des marchés européens sélectionnées sur la base de leur score ESG, de leurs contraintes de liquidité, de leur notation de transition énergétique et de leur solidité financière, tout en ne participant pas à des activités contestables ou à des controverses critiques et en ne présentant qu'une faible implication dans les activités liées au charbon, au pétrole et au gaz et qui sont (i) soit ne se poursuivent pas, soit (ii) l'élimination progressive des pratiques largement considérées comme non viables. L'application de critères ESG, tels que : Mais sans s'y limiter, l'efficacité énergétique, le respect des droits de l'homme et des travailleurs ou l'indépendance du conseil d'administration, suit une approche « de pointe » et de « sélectivité » qui vise à sélectionner les entreprises leaders dans leur secteur en excluant au moins 25% des titres de l'univers initial des investissements. Ensuite, l'algorithme d'allocation suit une approche thématique d'investissement qui attribue un poids optimal à chaque part de l'univers d'investissement d'une manière qui cherche à maximiser les critères de transition énergétique du panier d'actions résultant, Appliqué selon des contraintes telles qu'une empreinte carbone inférieure ou égale à 50% de l'empreinte carbone d'un univers européen d'investissement de référence, d'une auto-décarbonisation d'une année sur l'autre d'au moins 7%, Et est construit pour être aligné sur l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation des températures moyennes mondiales à bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels. La stratégie vise à maintenir une erreur de suivi ex ante inférieure à 5% en ce qui concerne le rendement net de Stoxx Europe 600 EUR (code Bloomberg : Indice SXXR).

Une stratégie extra-financière peut comprendre des limites méthodologiques telles que le risque lié à l'investissement ESG ou le risque lié à une répartition systématique intégrant des critères extra-financiers.

La stratégie est mise en œuvre à l'aide de l'indice financier BNP Paribas Equity Europe Climate Care Paris-Aligned NTR Index (l'indice stratégique). Il est basé sur un modèle systématique développé par BNP Paribas et est rééquilibré trimestriellement à l'aide d'un algorithme spécifique. Le rééquilibrage de l'indice de stratégie n'implique aucun coût pour l'indice de stratégie. Pour de plus amples renseignements sur l'indice stratégique, les investisseurs sont invités à consulter le site Web suivant : <https://indx.bnpparibas.com>. La répartition complète de l'indice de stratégie et de l'information sur le rendement sont disponibles sur la même page. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement à l'adresse suivante : <https://indx.bnpparibas.com/nr/BNPIECCP.pdf>.

Le mécanisme de protection associé à chaque catégorie consiste à générer une exposition variable à la performance de la Stratégie et aux instruments du marché monétaire ou des espèces sur une base au moins égale au niveau de protection. L'exposition à la Stratégie est déterminée par la réalisation d'une allocation à l'aide d'un mécanisme quantitatif. L'exposition à la Stratégie varie chaque jour selon le rendement de la Stratégie et le niveau de protection de chaque catégorie.

La stratégie du sous-fonds est considérée comme active. Le sous-fonds n'a pas de référence à des fins de comparaison des performances.

La Stratégie sera mise en œuvre soit selon une politique de réplication synthétique, par la conclusion de dérivés OTC, soit en espèces en investissant partiellement directement dans le panier d'actions qui composent la Stratégie. La politique de réplication synthétique implique que le sous-Fonds ne possède pas réellement les titres sous-jacents de l'indice, mais qu'il s'appuie plutôt sur des dérivés OTC pour fournir partiellement le rendement de l'indice de stratégie.

Les investisseurs peuvent souscrire ou échanger tout jour où les bourses de Paris, Londres, Francfort et Stockholm sont ouvertes toute la journée (sauf les samedis et dimanches et les jours fériés français et luxembourgeois).

Les demandes d'abonnement et de rachat peuvent être faites à l'agent administratif avant 12.00 h (HEC) au plus tard le jour d'évaluation concerné.

Agent administratif : BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Un dividende peut être distribué.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut fluctuer considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

D'autres risques importants pour le Fonds, mais qui ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur, sont décrits ci-dessous :

- **Risque de contrepartie** : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme** : nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré afin de suivre la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements, voire à une résiliation de l'instrument, ce qui peut influencer sur la valeur nette d'inventaire.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The sustainable investor for a changing world

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant

Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.

Frais prélevés par l'OPCVM chaque année

Frais courants	1,70% (*)
----------------	-----------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances spécifiques

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.

(*) Le pourcentage des **frais courants** se fonde sur les dépenses passées déterminées au 31 décembre 2021.

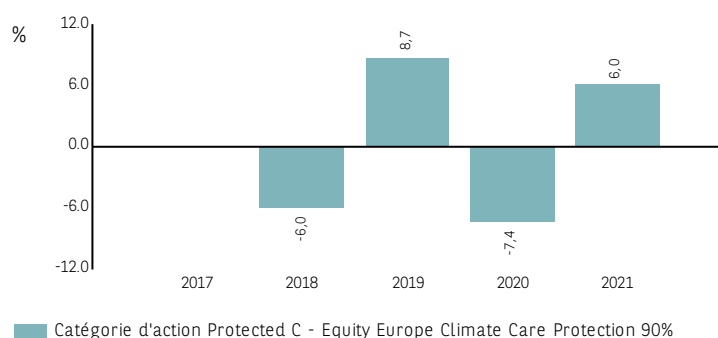
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais intermédiaires, à l'exception des frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

En cas de conversion, les investisseurs peuvent être tenus de verser une commission d'un maximum de 1.5%.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- La catégorie d'action a été lancée le 31 mars 2017.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES-LUXEMBOURG BRANCH.
- Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) décrit le compartiment de la SICAV THEAM QUANT- ; le prospectus et les rapports périodiques s'appliquent à la totalité de la SICAV identifiée en en-tête.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.
- Les investisseurs peuvent effectuer des conversions entre des Fonds de THEAM QUANT-. Veuillez consulter le prospectus ou contacter votre conseiller financier pour de plus amples informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Les DICI du compartiment, le prospectus et les rapports annuels et semestriels les plus récents seront envoyés aux porteurs de parts dans un délai de huit jours ouvrables à compter de la réception de la demande écrite envoyée à : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - CIB Sales Support - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- Le prix des actions de la SICAV est disponible en ligne sur <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Pour plus d'informations sur les autres actions du compartiment, veuillez consulter le prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus provenant de la détention d'actions du compartiment peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.

Ce Compartiment est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes au 18 février 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The sustainable investor for a changing world